

Commentaire sur le budget 2022

Remarques générales

L'Union est reconnue comme une organisation à but non lucratif et est rétroactivement dispensée du règlement des impôts depuis le 1er janvier 2014. Des changements budgétaires de moindre ampleur par rapport à l'année précédente ne sont généralement pas commentés. Les dépenses sont budgétisées en fonction des coûts réels prévus en CHF.

Le financement des activités de l'Union est assuré par les éléments suivants :

- **Budget de base** : le budget de base couvre les postes de dépense essentiels aux activités de l'Union et est voté chaque année à l'AD d'automne. Les dépenses rentrent dans les catégories infrastructure et administration, et servent à assurer la représentation politique des sections au niveau national et international. Le budget de base est financé par les cotisations d'adhésion et une aide financière de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- **Fonds des commissions** : chaque commission thématique dispose d'un fonds dédié. Ces fonds peuvent être utilisés par les commissions pour financer leurs activités et proviennent de la répartition des bénéfices. Pour l'utilisation de chaque fonds, les demandes des commissions concernées sont soumises à l'aval du Comité exécutif.
- **Fonds projets** : des fonds spécifiques sont créés pour les projets de plus d'une année. Ils sont alimentés par des financements tiers, ou à titre exceptionnel par des contributions du fonds d'investissement, du fonds « Info & actions » ou des fonds des commissions.
- **Fonds « Info & action »** : le fonds « Info & actions » sert au financement de projets d'une durée supérieure à un an. Les sommes prélevées sur ce fonds sont uniquement approuvées par l'AD. Le fonds est alimenté par la répartition des bénéfices ainsi que par les excédents du fonds social.

Produits

Recettes ordinaires

Cotisations des membres

Conformément au règlement des finances (budget de base), les cotisations d'adhésion sont calculées à partir du nombre de membres et des recettes des cotisations perçues par chaque section. Les calculs se basent sur la décision de l'AD d'automne 2019 et sont de CHF 1.95 par membre et 6.2 % des cotisations. Le montant des cotisations de chaque section figure dans le budget (tableau : calcul des cotisations des membres).

Cotisations des membres associés

Conformément au règlement, les trois membres associés de l'UNES (ESN, swimsa, FDD) s'acquittent d'une cotisation de 500 CHF.

Subventions et collecte de fonds

L'aide financière de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sert à promouvoir le travail extrascolaire de la jeunesse. L'OFAS distribue les fonds annuels à diverses organisations de jeunesse, dont l'UNES, selon un système de points. Les points sont attribués, par exemple, en fonction du type et de l'importance des activités de l'association, mais aussi en fonction du nombre des événements et des réunions, des sessions et des conférences organisés au niveau national par l'organisation de jeunesse concernée.

Le crédit de la Confédération pour le travail sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse a été augmenté en 2020 ; toutefois, le groupe des organisations éligibles a également été élargi. En outre, il est difficile d'estimer dans quelle mesure la diminution des activités réalisées en raison des restrictions du COVID influencera l'allocation.

Il est difficile de faire des prévisions pour l'année prochaine. On peut supposer que le pot pour les organisations individuelles pourrait passer de 7,5 millions à 7 millions, car les organisations faitières recevront une partie de l'augmentation totale. Ainsi, la part de l'UNES pourrait diminuer à 1,5 % du pot, ce qui correspond au montant budgétisé de 110 000 CHF.

Intérêts

Les intérêts proviennent du crédit Bugeno (prêt auprès de la Buchgenossenschaft à l'université de Berne). Aujourd'hui, aucun intérêt débiteur n'est crédité sur un compte d'épargne classique ; au contraire, les institutions financières appliquent des intérêts négatifs sur les soldes élevés. L'UNES fait tout ce qu'il peut pour éviter ces coûts.

Produits divers

Les comptes sous-location bureau et frais supplémentaires sont inclus dans les comptes produits divers (le loyer total dans les dépenses de fonctionnement, catégorie locaux). Le loyer total, frais supplémentaires inclus, s'élève à environ 60 000 CHF, dont environ 28 300 CHF reviennent au sous-locataire, le PVL.

L'agencement de nos locaux à la Monbijoustrasse 30 nous permet de proposer la salle de réunion à des tiers pour un loyer calculé sur la base des coûts. En 2021 (comme déjà en 2020), les revenus de la location de la salle de réunion seront très faibles en raison de la crise de Corona. Toutefois, le Comité exécutif s'attend à ce que les revenus soient à nouveau plus élevés en 2022.

Charges

Dépenses ordinaires

Salaires

- Les coûts des salaires bruts pour les postes du secrétariat de l'Union sont constitués des fonctions suivantes :
 - Responsable de l'administration de l'Union (75 %)
 - Responsable des finances (40 %)
 - Responsable de la communication et l'administration (40 % & 20 %)

Pour les 175 pour cent de poste un 13ème salaire sera versé.

- Le salaire pour le nettoyage des locaux est pris en charge pour moitié par l'UNES et pour moitié par le sous-locataire, le PVL.
- Pour la co-présidence, le modèle de dédommagement décidé à l'AD d'automne 2019 est inscrit au budget : 2500 CHF la première année de fonction, 2700 CHF la deuxième, et 2900 CHF la troisième par mois (fois 12). Les postes de la coprésidence sont des mandats politiques avec un taux d'occupation de 70 à 80 %. Le calcul pour le budget 2022 est basé sur l'hypothèse qu'une personne de la coprésidence actuelle ajoutera une deuxième année de mandat.
- Le dédommagement des membres ordinaires du Comité (5 postes) sera également comme décidé à l'AD d'automne 2019 afin de favoriser la continuité des postes (net mensuel pour 12 mois) : 900 CHF la première année de fonction, 1000 CHF la deuxième et 1100 la troisième. Les postes du Comité exécutif sont des mandats politiques avec un taux d'occupation d'environ 40 à 50 %. Pour le budget, il a été supposé que deux membres du Comité exécutif actuel, prolongeront leur mandat d'une année supplémentaire.
- En ce qui concerne les traductions, le même montant que pour 2021 est prévu. La qualité des traductions conserve pour nous son caractère essentiel.

Assurances sociales

Ce compte inclut les coûts des cotisations aux assurances sociales dont l'UNES doit s'acquitter, conformément à la loi sur les assurances sociales. Pour une meilleure vue d'ensemble, le poste de dépense AVS/AI/AC/APG a été réparti selon les différents postes de personnel. Le montant est directement proportionnel à la somme des salaires. Pour les employé·e·s, les salaires sont indiqués comme une rémunération brute et donc seules les contributions de l'employeur sont indiquées, tandis que les titulaires de mandats (membres ordinaire et coprésidence) reçoivent une rémunération nette. Pour ces postes, les contributions de l'employeur et de l'employé·e sont incluses dans le budget. Les primes d'assurance pour les indemnités journalières en cas de maladie et d'accident sont payées par l'employeur. Les montants sont budgétisés au niveau des primes actuelles.

Autres frais de personnel

- L'UNES peut contribuer aux coûts de la formation continue du personnel.
- Comme l'année dernière, nous avons inscrit un montant pour la supervision et la médiation, qui demeurent des piliers de l'assurance qualité interne.
- Un montant sera réservé dans le budget pour l'indemnisation modérée des petits frais supplémentaires (indemnisation des personnes dans le cas du télétravail obligatoire par le gouvernement).

Locaux

Le montant du budget a été repris sur la base des exercices comptables 2019-2020 et du budget 2021.

Assurances

Les frais d'assurance sont portés au budget sur la base de l'année précédente.

Amortissement du matériel de bureau et informatique

Les dépenses budgétisées servent à amortir les valeurs résiduelles des achats précédents dans le sens d'une comptabilité correcte.

Administration et Communication

- L'abonnement au support du site web (WordPress Multisite) devait être acheté à partir de 2022 afin de maintenir la fiabilité opérationnelle. La première année (2021) était incluse dans le prix du projet.
- Le rapport annuel imprimé a été très bien accueilli. Le Comité exécutif souhaite produire un rapport imprimé l'année prochaine également. À cette fin, un montant plus élevé pour les graphiques (CD/CI) sera inclus dans le budget.
- Pour soutenir la communication, l'UNES budgétise un montant de 1500 CHF. Il est important de prévoir une somme pour la mise en œuvre des mesures de communication.

Comptes Commissions et Networking

- Chaque commission thématique dispose de 500 CHF pour les frais de déplacement des membres élu·e·s de la commission. Par ailleurs, elle peut puiser dans le fonds qui lui est dédié pour financer ses activités. Pour ce faire, une décision du Comité exécutif sur demande de la commission suffit. Les coûts pour la CdC restent les mêmes. Pour les groupes de travail, le budget a été augmenté afin de couvrir les frais de déplacement et de pouvoir verser une petite indemnité symbolique.
- Suite au succès de l'évènement organisée à l'occasion de l'anniversaire de l'UNES, nous voulons relancer la tradition de l'évènement estival et, avec le dîner annuel, nous prévoyons des coûts totalisant 1800 CHF.

- Le dédommagement des frais de téléphone pour les missions à l'étranger est défini de manière réglementaire (pour les séjours à l'étranger, forfait de 10 CHF par jour et par personne versé par le Comité exécutif après examen du rapport d'activités).
- Le poste « Autres voyages internationaux » comprend, entre autres, les voyages qui ne sont pas directement liés à l'ESU.
- Tous les frais de déplacement (ESU et autres événements) sont couverts par le budget de base et peuvent être approuvés par le Comité exécutif. Dans la période 'après-COVID', les événements se dérouleront peu à peu à nouveau physiquement. Les destinations de voyage ayant une grande influence sur les coûts. Pour l'instant, nous prévoyons pour le budget 2022 le même montant que l'année précédente.

Assemblée des délégué·e·s

Les assemblées ordinaires des délégué·e·s sont à chaque fois organisées par une section. Le budget prévoit 10 000 CHF par AD pour soutenir les sections dans l'organisation de ces événements (ce montant comprend également les frais pour les interprètes et le secrétariat pour le PV). Ce montant couvre la majeure partie des dépenses d'une AD, mais la section organisatrice demeure responsable de la recherche de sponsors éventuels. Le montant inscrit sous Divers couvre les dépenses du bureau qui ne sont pas prises en charge par cette section.

Comptes Comité exécutif

- Le compte « GA/AG » comprend le prix de l'AG des CFF pour les sept membres du Comité. L'UNES paie la moitié de chacun de ces abonnements pour le Comité exécutif (art. 20, al. 3, règlement des finances).
- Le compte « Transport » contient une somme dédiée à la location d'un véhicule pour le transport de matériel. Pour maintenir les coûts au plus bas, nous partageons également un abonnement Mobility avec la SUB.
- Conformément au règlement des finances (art. 21, al. 1 et 2), les membres du Comité reçoivent 20 CHF par mois pour leurs frais de téléphone, et les membres de la coprésidence CHF 35.

Affiliations

- Notre cotisation à l'ESU est calculée sur la base des revenus dont l'UNES dispose en compétence propre. Cela inclut dans notre cas les cotisations d'adhésion, les aides financières de l'OFAS, ainsi que la majeure partie des ressources allouées aux projets. Sachant que l'Union dispose, dans le cadre du projet qui fait suite à perspectives-études (« projet réfugié·e·s »), de plus de fonds tiers qu'avant le lancement du projet (fin 2016) et du montant augmenté venant de l'OFAS, notre cotisation à l'ESU va probablement augmenter l'année prochaine.
- Le montant porté au budget pour l'adhésion au CSAJ reste identique.
- Nos cotisations d'adhésion à Solidarités sans frontières et à FemWiss (Feministische Wissenschaft) ne sont pas mentionnées individuellement.

Divers frais d'exploitation

En raison de l'introduction de taux d'intérêt négatifs, il faut s'attendre à des coûts financiers plus élevés à partir de 2022.

Produits et dépenses extraordinaires

Projets et Actions

Fonds d'investissement

Le fonds d'investissement sert au financement des dépenses et des engagements de l'UNES qui ne contribuent pas à ses obligations légales, statutaires ou réglementaires ni au maintien de son activité. Le Comité exécutif peut disposer sur la moitié du fonds d'investissement et approuver des crédits d'un montant inférieur ou égal à CHF 1500. Le Conseil des sections peut approuver des crédits d'un montant inférieur ou égal à CHF 5000. Le solde non utilisé du fonds d'investissement est crédité aux réserves générales à la fin de l'année.

Pour 2022, le même montant que l'année précédente a été inscrit au budget.

Conformément au règlement des fonds de l'UNES, les projets de plus d'un an sont systématiquement financés par un fonds de projet propre, qui peut être créé sur décision de l'AD. Elle délègue alors l'établissement du budget du projet au Comité, ou bien convient d'un budget en même temps que le fonds du projet concerné est créé. Étant donné que les budgets des projets ne font pas partie du budget de base, aucune somme n'est prévue dans ce dernier.

Projets « Perspectives – Études » et « Pool d'accréditation »

L'équivalent en personnel à temps plein prévu dans le budget 2022 est de 0,4 pour le projet « Pool d'accréditation » et de 2,0 pour le projet « Perspectives – Études » et pour le projet « INVOST » 0.5. Les projets « Perspectives – Études », « INVOST » et « Pool d'accréditation » sont largement financés par des fonds tiers.